

L'allongement de la vie : une opportunité pour le  
développement humain

**L'allongement de la vie :  
perspectives  
démographiques et défis  
pour l'avenir**

*Par Maxime GOELFF et Jeremy DAGNIES, conseillers au CEPESS*

2015

Depuis 1880, l'espérance de vie à la naissance des Belges a presque doublée et cet allongement de la durée théorique de notre existence devrait se poursuivre d'ici 2060. Si durant les trente glorieuses (1945-1975), le taux de fécondité (c'est-à-dire le nombre moyen d'enfants auxquels donne naissance une femme en âge de procréer) était élevé en Belgique, ce même taux a fortement diminué depuis le milieu des années 70. Il en résulte un renversement de la pyramide des âges qui devrait atteindre son paroxysme à l'horizon 2060. A cette date, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus et de 85 ans et plus devrait respectivement doubler et tripler. Plus de 40% des personnes âgées seront « très » âgées en 2060, alors que les personnes de plus de 80 ans représentaient 20,8% des seniors en 2000. Alors qu'il y avait quatre personnes en âge de travailler par personne âgée en 1990, il n'y en aura plus que deux en 2060. Ces constats sont d'autant plus préoccupants que le taux d'emploi en Belgique reste insuffisant, surtout à Bruxelles et en Wallonie. De plus, beaucoup de Belges ont tendance à quitter le monde du travail plus tôt que l'âge légal de 65 ans. Ces importantes transformations démographiques mêlées au contexte économique et social posent plusieurs défis majeurs : assurer aux personnes âgées un niveau de vie de qualité, augmenter le taux d'emploi pour assurer le financement de notre protection sociale, favoriser l'inclusion des aînés à la société, au même titre que toute autre catégorie de la population, adapter notre habitat, nos villages et nos quartiers, soutenir les évolutions économiques et sociales nécessaires...



## INTRODUCTION

La durée moyenne de notre existence s'est considérablement allongée depuis le 19<sup>ème</sup> siècle et ce processus devrait se poursuivre dans les années à venir. En un demi-siècle, la structure familiale s'est également transformée et se compose aujourd'hui d'un nombre plus limité d'enfants. Il en résulte un renversement de la pyramide des âges qui modifie profondément le fonctionnement et les équilibres de notre société.

Ces changements démographiques ne sont pas sans conséquences sur nos modes de vie. En effet, l'augmentation du nombre de seniors amène avec lui de nouveaux besoins dans le domaine des soins de santé, de l'habitat, de la mobilité, des relations sociales, de la démocratie ou encore du vivre-ensemble. Les réponses à ces besoins sont encore aujourd'hui inadaptées, alors que le vieillissement va s'accroître dans les prochaines décennies.

Dans l'actuel contexte budgétaire, comment peut-on s'y prendre pour favoriser l'état de santé et la qualité de vie des seniors, leur autonomie, maintenir leurs liens avec leur communauté de vie, leur permettre de continuer à participer au fonctionnement et au développement de la société, bien vivre chez soi ou avec d'autres ou encore être respectés ? Comment garantir un niveau de vie convenable aux aînés alors que le nombre d'emplois par pensionné va diminuer significativement ? Comment dans un tel cadre répondre aux autres besoins, ceux des jeunes et des familles ?

Face au défi démographique, deux chemins s'offrent aux pouvoirs publics et aux citoyens : considérer ces nouveaux enjeux et besoins comme des contraintes qu'il faudra subir, ou innover et les transformer en opportunités créatrices d'emplois et qui favorisent la qualité de vie.

Le CEPESS montre à travers une série de sept publications consacrées au thème de l'allongement de la vie que la deuxième voie est non seulement préférable, tant pour les aînés que pour l'ensemble de la société, mais aussi qu'elle peut être mise en œuvre à moindre coût pour les pouvoirs publics.

Ce premier numéro se consacre à dresser quelques constats démographiques et mettre en lumière les défis à relever dans les prochaines années. Les prochains numéros détailleront chacun des défis et comment y répondre avec intelligence et humanité.

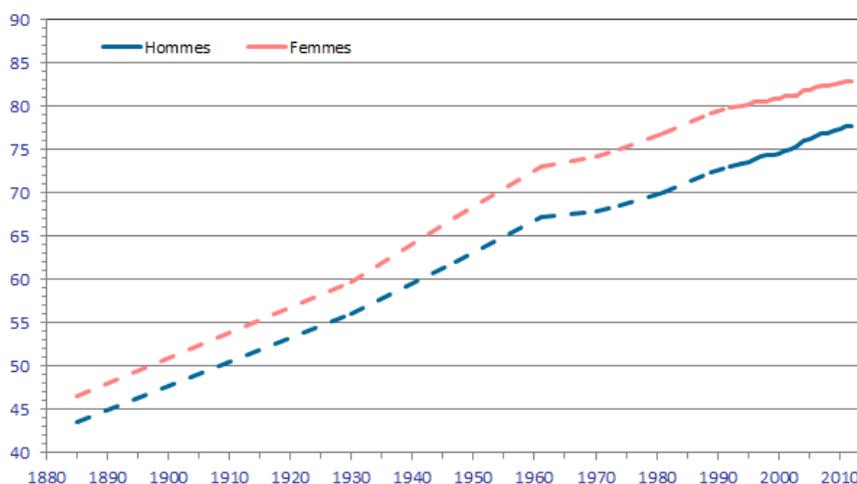
# 1. NOUS VIVONS TOUJOURS PLUS LONGTEMPS

**La durée de vie théorique à la naissance a presque doublé en Belgique, passant entre 1880 et 2012, de 46 ans à 83 ans pour les femmes, et de 43 ans à 77 ans pour les hommes**

Les pays industrialisés bénéficient, depuis le 18<sup>ème</sup> siècle, d'une forte amélioration des conditions de vie et du niveau de sécurité publique et d'hygiène, notamment alimentaire, ainsi que de progrès continus dans le domaine de la médecine. Nous pensons plus particulièrement à l'invention et à l'amélioration des outils et des protocoles de diagnostic (stéthoscope, rayons X, IRM, scanners, prévention...), à la création d'antibiotiques et de vaccins, au développement de la chirurgie ou encore à la spécialisation des disciplines médicales.

L'humanité n'avait encore jamais connu au cours de son histoire de telles avancées. Elles ont permis à de nombreux êtres humains de voir leur espérance de vie s'allonger de manière significative. Pour illustrer nos propos, il suffit d'observer l'évolution de l'espérance de vie des Belges à la naissance depuis un peu plus d'un siècle. En 132 ans, la durée de vie théorique à la naissance a presque doublé en Belgique, passant entre 1880 et 2012, de 46 ans à 83 ans pour les femmes, et de 43 ans à 77 ans pour les hommes<sup>1</sup>.

**Figure 1 – Evolution de l'espérance de vie en Belgique, à la naissance, dans les tables en âges exacts (SPF Economie, 2013)**



L'allongement de la durée de vie espérée de la population représente l'un des principaux facteurs expliquant le vieillissement de la population. Il devrait se

<sup>1</sup> SPF Economie, [http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/deces\\_mort\\_esp\\_vie/tables/](http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/deces_mort_esp_vie/tables/), page consultée le 17/09/2014.

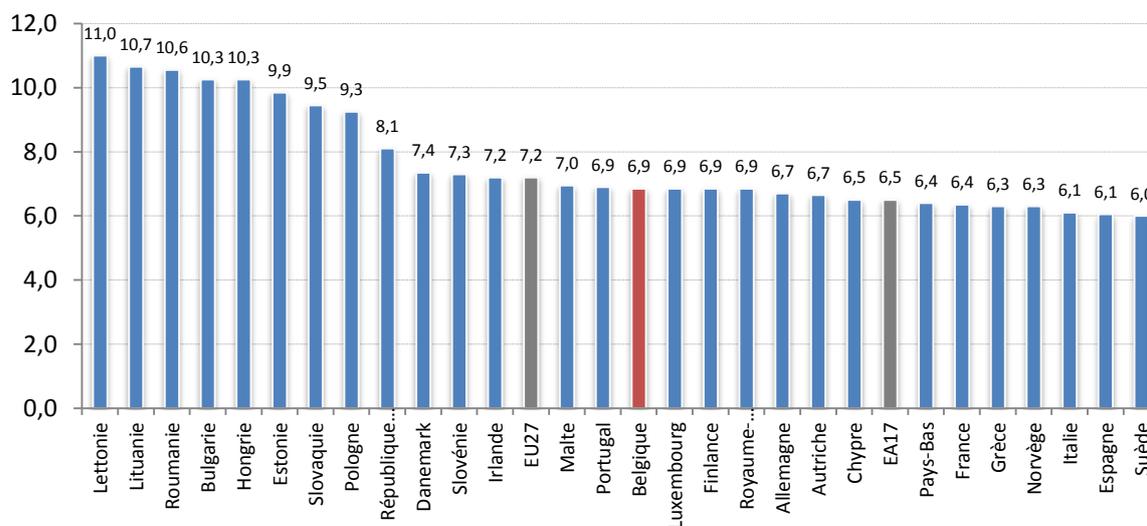
**En Belgique, l'espérance de vie continuera à s'allonger, mais ce processus devrait ralentir progressivement d'ici 2060**

poursuivre en Europe dans les 50 prochaines années, selon les projections de l'AGW<sup>2</sup>, avec néanmoins certaines variations, selon les pays.

En Belgique, l'espérance de vie continuera à s'allonger, mais ce processus devrait ralentir progressivement d'ici 2060 : l'espérance de vie à la naissance passerait pour les hommes de 77,6 ans en 2012 à 86,1 ans en 2060 et de 82,8 ans à 88,4 ans pour les femmes.

Avec une estimation de l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance de 6,9 ans sur la période 2010-2060, la Belgique se situe légèrement en-deçà de la moyenne européenne de 7,2 ans (figure 2). En réalité, les projections de l'AWG estiment que l'espérance de vie atteindra un âge plus ou moins similaire pour la plupart des pays, compris entre 86 et 87,5 ans<sup>3</sup>.

**Figure 2 - Accroissement de l'espérance de vie sur la période 2010-2060 (en années de vie espérées à la naissance, moyennes hommes-femmes)**



Source : AWG, European Commission, "The 2012 Aging Report", p. 295.

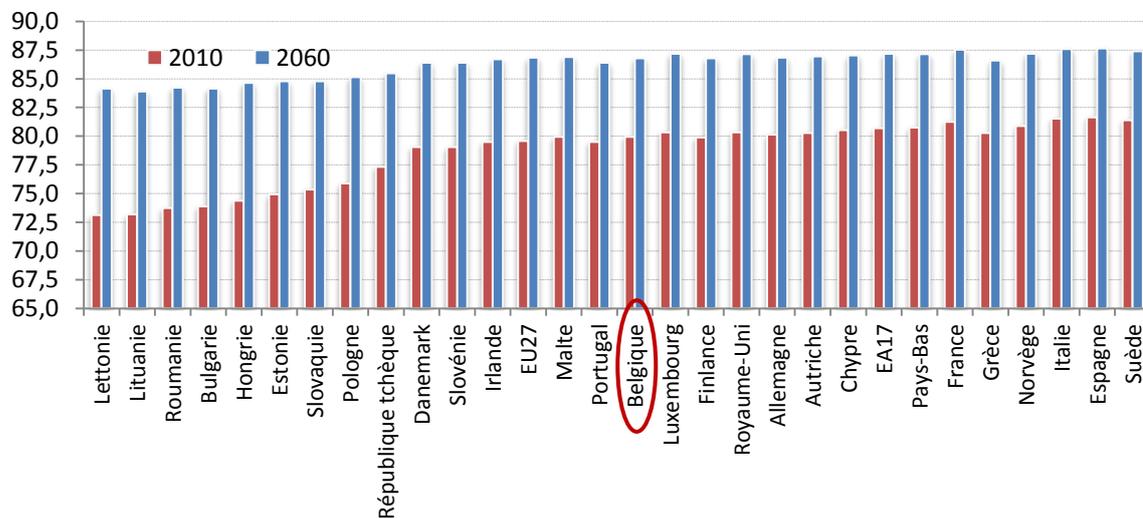
<sup>2</sup> « Ageing Working Group » mis en place par la Commission européenne afin d'évaluer l'impact du vieillissement sur les finances publiques des Etats-membres.

<sup>3</sup> Moyennes hommes-femmes.

**Les pays qui affichent les hausses de l'espérance de vie les plus importantes d'ici 2060 sont les pays qui en 2010 ont les espérances de vie les plus faibles**

On peut notamment observer que les pays qui affichent les hausses de l'espérance de vie les plus importantes d'ici 2060 sont les pays qui en 2010 ont les espérances de vie les plus faibles (**figure 3**). Ce sera particulièrement le cas de certains pays de l'Est comme la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Bulgarie, la Hongrie, l'Estonie, la Slovaquie, la Pologne et la République tchèque. La Lettonie verrait ainsi son espérance de vie augmenter de 11 ans entre 2010 et 2060, mais son espérance n'est que de 73,2 ans en 2010 contre 80 ans, par exemple, pour la Belgique.

**Figure 3 - Espérance de vie, pays classés par écarts 2010-2060 décroissants. En années de vie espérées à la naissance, moyennes hommes-femmes**



Source : AWG, European Commission, "The 2012 Aging Report", p. 295.

## 2. LA FÉCONDITÉ EN BAISSÉ CONTINUE

La natalité et la fécondité ont également évolué au cours des dernières décennies. Le taux de fécondité total se mesure par le nombre moyen de naissances vivantes par femmes en âge de procréer sur un territoire donné<sup>4</sup>. Ce taux permet de rendre compte de l'évolution du nombre de naissances données par chaque femme, et donc du renouvellement « naturel » d'une population et de sa variation, c'est-à-dire un renouvellement qui tient compte uniquement des naissances, et non de l'immigration.

<sup>4</sup> [epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics\\_explained/index.php/Fertility\\_statistics/fr](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained/index.php/Fertility_statistics/fr)

***Si nous faisons abstraction des soldes migratoires, pour qu'une population puisse naturellement se stabiliser, le taux de fécondité total doit s'élever au moins à 2,10 enfants par femme***

Si nous faisons abstraction des soldes migratoires, pour qu'une population puisse naturellement se stabiliser, le taux de fécondité total doit s'élever au moins à 2,10 enfants par femme. Ce « niveau de remplacement » est estimé sur base d'un calcul que nous exposons brièvement dans les deux paragraphes suivants.

Tout d'abord, il convient de rappeler qu'en moyenne, sur 205 naissances, 100 filles et 105 garçons voient le jour. Pour qu'une population soit naturellement stable, le nombre de femmes doit se maintenir, de sorte que 100 nouvelles femmes puissent à leur tour donner naissance à 205 enfants.

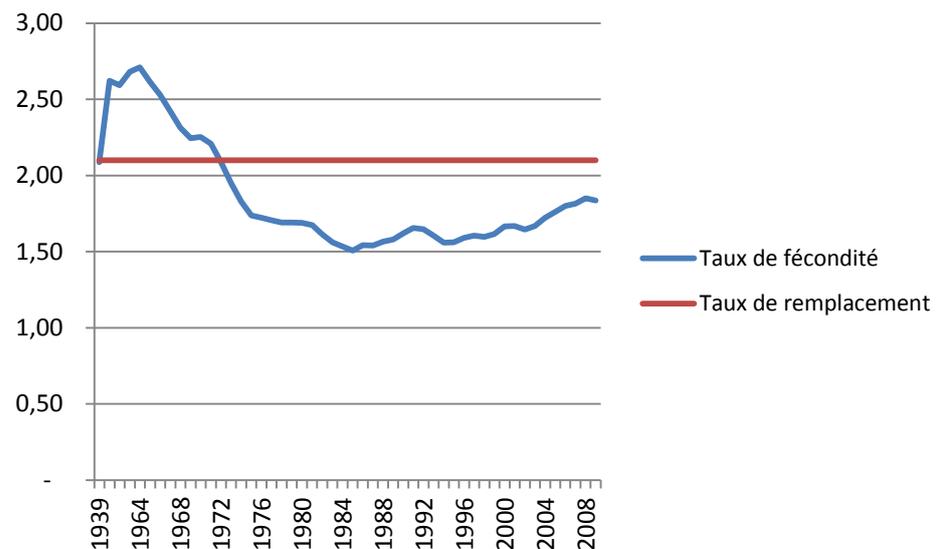
Malheureusement, parmi les 100 nouveau-nés de sexe féminin, certains seront victimes d'un décès prématuré. Par conséquent, la mortalité des filles entre la naissance et l'âge de procréer doit également être prise en compte. Pour garantir la stabilité du nombre de femmes en âge de procréer, et donc la taille de la population, le taux de fécondité total sera dès lors légèrement plus élevé, atteignant en moyenne 2,10 enfants par femme<sup>5</sup> en âge de procréer.

En Belgique, le taux de fécondité était inférieur à 2,10 durant la Seconde Guerre mondiale (**figure 4**). Il a ensuite connu une croissance soutenue durant les trente glorieuses, pour atteindre 2,71, avant de s'effondrer dans les années 1970 et 1980 à 1,50. Malgré une légère remontée de la fécondité depuis le milieu des années 1990, le nombre de naissances par femme en âge de procréer plafonne à 1,8, ce qui reste insuffisant pour maintenir naturellement la taille de la population belge. De plus, il est fort probable que ce coefficient se stabilise à ce niveau durant les 50 prochaines années (BFP, DGSIE, 2014)

---

<sup>5</sup> Niveau de remplacement requis *hors soldes migratoires*.

Figure 4 – Evolution du taux de fécondité en Belgique de 1939 à 2009 (DGSIE, 2012)

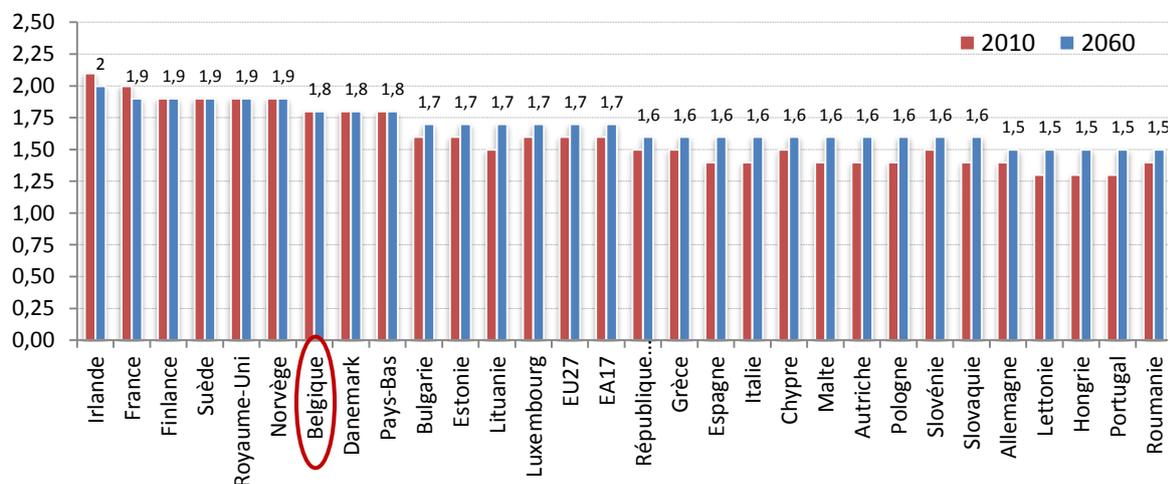


***Le nombre de naissances données par femme en âge de procréer plafonne à 1,8, ce qui reste insuffisant pour maintenir naturellement la taille de la population belge***

Actuellement, seule l'Irlande affiche un taux de fécondité qui atteint le niveau de remplacement de 2,10 (**figure 5**), mais les projections estiment que ce taux diminuera dans les années à venir. En d'autres termes, tous les Etats membres de l'Union verront leur population décroître à long terme (hors soldes d'émigration nets), dans des proportions plus ou moins larges. Dans tous les cas, un faible taux de fécondité traduit une population vieillissante.

Notons qu'une part importante des baby-boomers n'a pas encore atteint les classes d'âges dans lesquelles les probabilités de décès sont les plus élevées, ce qui explique pourquoi le solde naturel (c'est-à-dire la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès) demeure actuellement positif. (BFP, DGSIE, 2014, p. 2). Pour la Belgique, ce solde devrait donc se réduire pour devenir négatif sur la période 2040-2060.

**Figure 5 - Taux de fécondité. Rapport entre le nombre de naissances vivantes durant une année et le nombre de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans)**



Source : AWG, European Commission, "The 2012 Aging Report", p. 294.

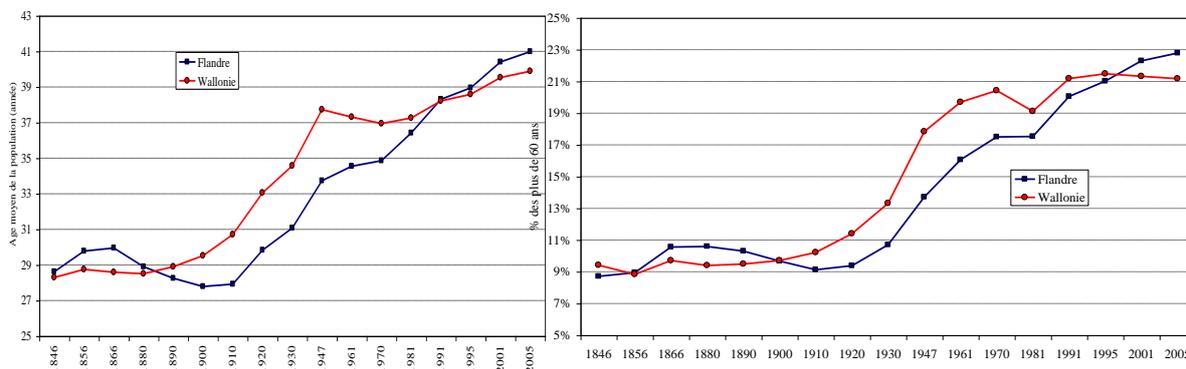
### 3. LA PROPORTION DES AINÉS DANS LA SOCIÉTÉ SONT EN CONSTANTE AUGMENTATION

Le faible niveau de fécondité et l'accroissement considérable de l'espérance de vie en Europe tirent l'âge moyen de la population ainsi que la proportion des seniors dans la société vers le haut. En Belgique, l'âge moyen de la population est passé de 28 ans en 1845 à 40 ans en 2005<sup>6</sup>. Le nombre de personnes âgées tend à s'accroître avec le temps. Le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans a doublé entre 1950 et 2010, passant de 954.000 à 1.855.000 personnes<sup>7</sup>.

<sup>6</sup> BFP, DGSIE, 2007.

<sup>7</sup> BFP, DGSIE, 2010.

**Figure 6 – Evolution de l'âge moyen et de la part des 60 ans et plus dans la population flamande et wallonne (DGSIE, 2007)**



**Les personnes de 65 ans et plus seront deux fois plus nombreuses d'ici 2060. Au cours de cette période, le nombre d'ainés de 85 ans et plus devrait être multiplié par trois.**

La part des personnes âgées dans la population est toujours plus grande, affectant directement l'allure de la pyramide des âges. En Belgique, en 1910, les plus de 65 ans, représentaient 11,1% de la population pour 17,2% en 2010.

Selon les dernières perspectives démographiques de la Belgique exposées par le Bureau Fédéral du Plan<sup>8</sup>, le nombre d'habitants en Belgique passe de 11 millions en 2013 à respectivement 11,9 millions en 2030 et 12,5 millions en 2060. On comptera cette année-là 1,4 millions d'habitants supplémentaires, mais aussi 1,28 millions de personnes âgées en plus. La part dans la population des seniors va en effet continuer à croître de façon significative, avec une brusque accélération à l'horizon 2040, soit à peine dans 25 ans. Les personnes de 65 ans et plus seront deux fois plus nombreuses d'ici 2060. Au cours de cette période, le nombre d'ainés de 85 ans et plus devrait être multiplié par trois.

<sup>8</sup> BFP, DGSIE, *Perspectives de population 2012-2060*, mai 2013.

**Tableau 1 – Projections démographiques, en milliers d’habitants (Bureau du plan, DGSIE 2013)**

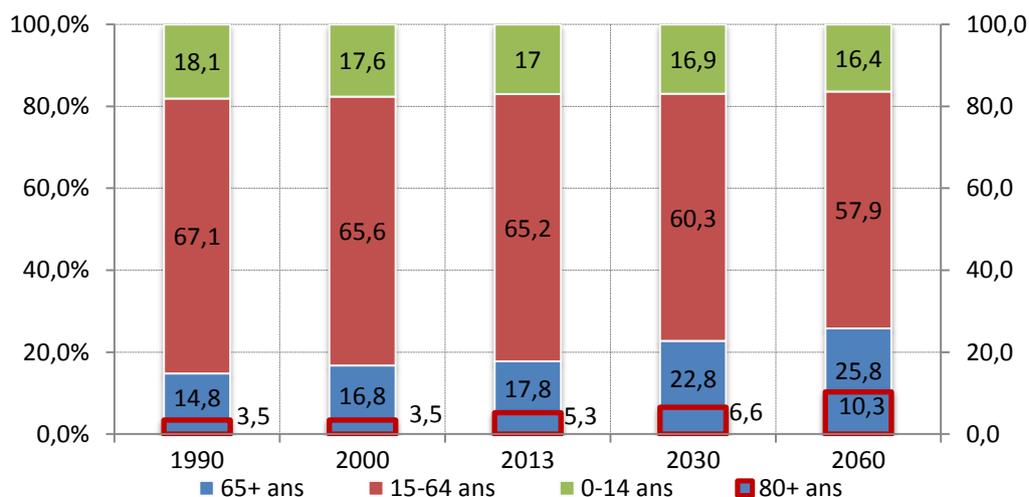
Belgique	2013	2020	2030	2040	2050	2060	2060/2013
Total	11099,6	11489,5	11894,7	12161,2	12354,3	12522,9	+1423,3
65+	1964,6	2206,0	2688,2	3016,0	3138,0	3230,9	+1266,3
85+	266,4	321,7	356,8	522,9	704,2	763,56	+497,16
Wallonie	2013	2020	2030	2040	2050	2060	2060/2013
Total	3563,1	3678,9	3834,2	3955,8	4051,6	4145,9	+582,8
65+	605,7	688,0	843,5	953,3	992,6	1044,8	+439,0
85+	85,5	95,7	99,7	158,2	210,7	232,2	+146,7
Bxl	2013	2020	2030	2040	2050	2060	2060/2013
Total	1154,6	1228,8	1273,3	1286,7	1301,6	1319,9	+165,3
65+	154,7	163,4	188,4	216,2	235,6	246,82	+92,1
85+	25,4	25,8	26,7	34,7	45,6	51,48	+26,1
Flandre	2013	2020	2030	2040	2050	2060	2060/2013
Total	6381,9	6581,8	6787,1	6918,7	7001,2	7057,1	+675
65+	1199,8	1349,3	1656,1	1854,2	1911,3	1933,65	+734
85+	159,5	197,5	230,8	332,1	448,1	479,88	+320

**Plus de 40% des personnes âgées seront « très » âgées en 2060, alors que les personnes de plus de 80 ans ne représentaient que 20,8% des seniors en 2000**

Le Comité d’étude sur le vieillissement (CEV) du Bureau Fédéral du Plan établit chaque année des projections propres à la Belgique. La **figure 7** synthétise l’évolution de la population belge en fonction des grandes catégories d’âge. Cette estimation reste, à quelques approximations près, relativement similaire aux projections de l’AWG. La part des personnes âgées de plus de 65 ans dans la population totale augmenterait de 8 points de pourcentage entre 2013 et 2060 (de 17,8% à 25,8%), tandis que la part des personnes très âgées (de plus de 80 ans) serait presque doublée (de 5,3% à 10,3%).

L’intensité du vieillissement est également probante, puisque plus de 40% des personnes âgées, c’est-à-dire celles qui ont au moins 65 ans, seront « très » âgées en 2060 (âge de 80 ans ou plus), alors que les personnes de plus de 80 ans représentaient 20,8% des seniors en 2000.

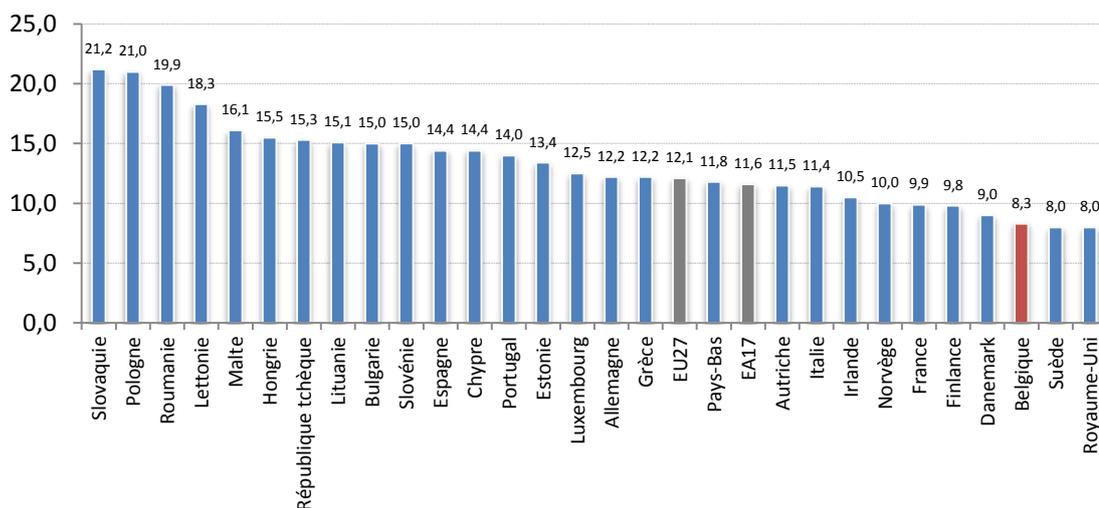
**Figure 7 - Population par âge. En % de la population totale**



Sources : Eurostat (données historiques), BFP (projections)

L'évolution de l'ampleur du vieillissement diffère toutefois selon les Etats. La part des personnes âgées de plus de 65 ans dans le total de la population entre 2010 et 2060 varie ainsi d'une hausse de 8 points de pourcentage dans le cas du Royaume-Uni à une hausse de 21,2 points dans le cas de la Slovaquie (figure 8).

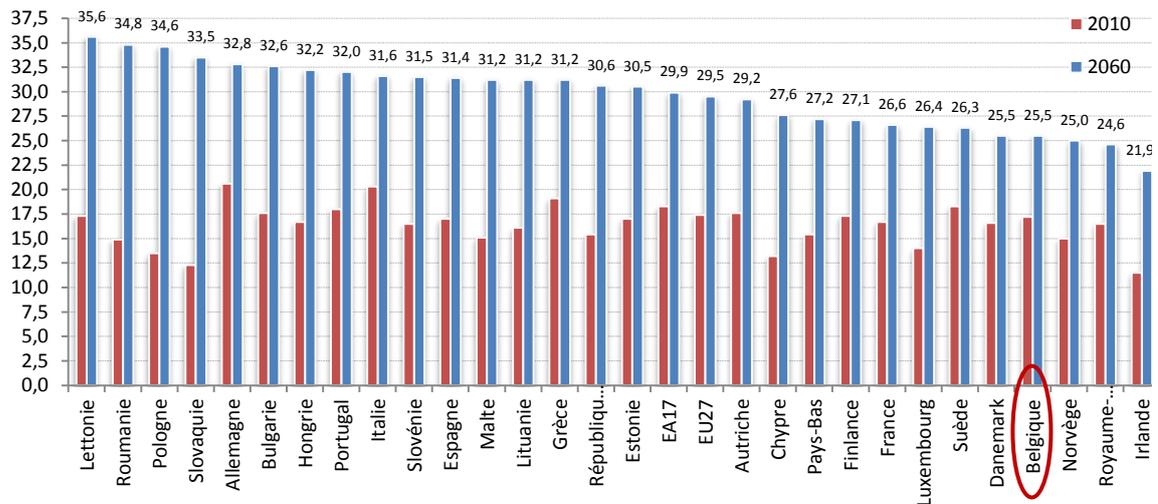
**Figure 8 - Augmentation de la part de la population 65+ sur la période 2010-2060. En point de % de la population totale**



Source : AWG, European Commission, "The 2012 Ageing Report", p. 299.

En Belgique, un accroissement de la part des seniors de 8,3 points de pourcentage est certes important mais est relativisé par l'évolution démographique dans d'autres Etats membres. En 2060, la part des personnes âgées de plus de 65 ans sera comprise entre 21,9% pour l'Irlande et 35,6% pour la Lettonie (**figure 9**).

**Figure 9 - Part de la population 65+ dans la population totale. En point de % de la population totale**

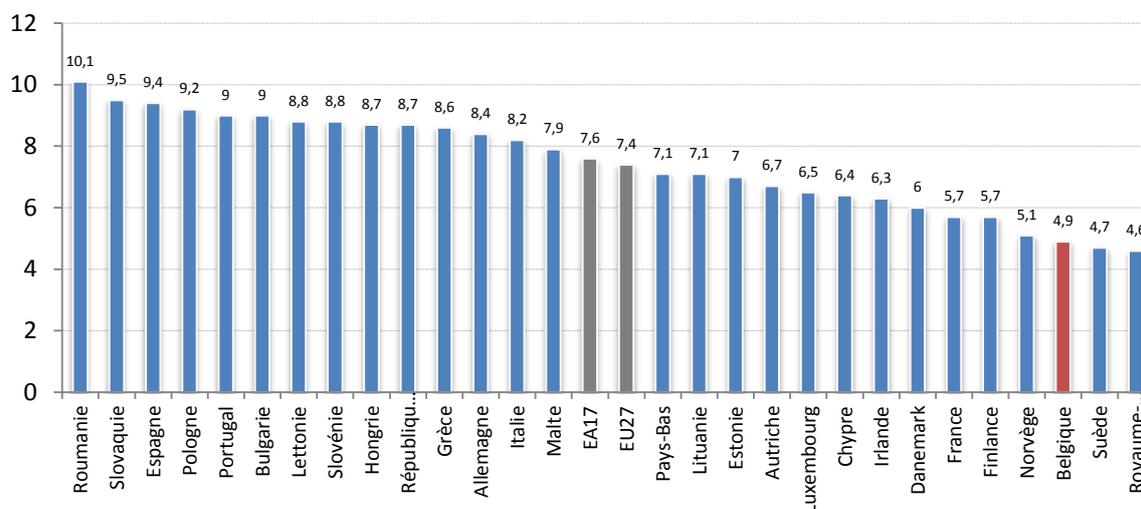


Source : AWG, European Commission, "The 2012 Aging Report", p. 299.

L'augmentation de personnes très âgées dans notre société entraîne de nouveaux besoins et les dépenses publiques de soins par bénéficiaire s'intensifient avec l'âge. Considérer la part des 80 ans dans la population totale est donc fondamental (**figure 10** et **figure 11**).

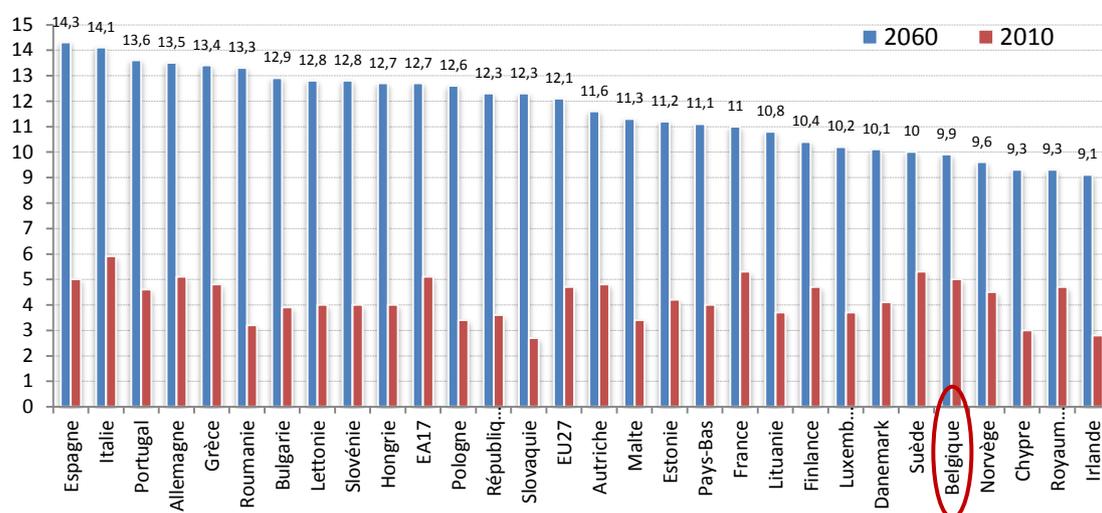
Selon les projections de la Commission européenne, la part des personnes très âgées (80+) dans la population totale en Belgique doublerait à l'horizon 2060, passant de 5% à près de 10%. L'augmentation serait même plus importante encore dans la plupart des autres Etats membres. En moyenne, la part des personnes âgées de plus de 80 ans dans la population totale de l'Union européenne (EU27) passerait de 4,7% à 12,1%. Il faut dès maintenant se préparer à cette évolution.

**Figure 10 - Augmentation de la part de la population 80+ sur la période 2010-2060.  
En point de % de la population totale**



Source : AWG, European Commission, "The 2012 Aging Report", p. 300.

**Figure 11 - Part de la population 80+ dans la population totale. En point de % de la population totale**



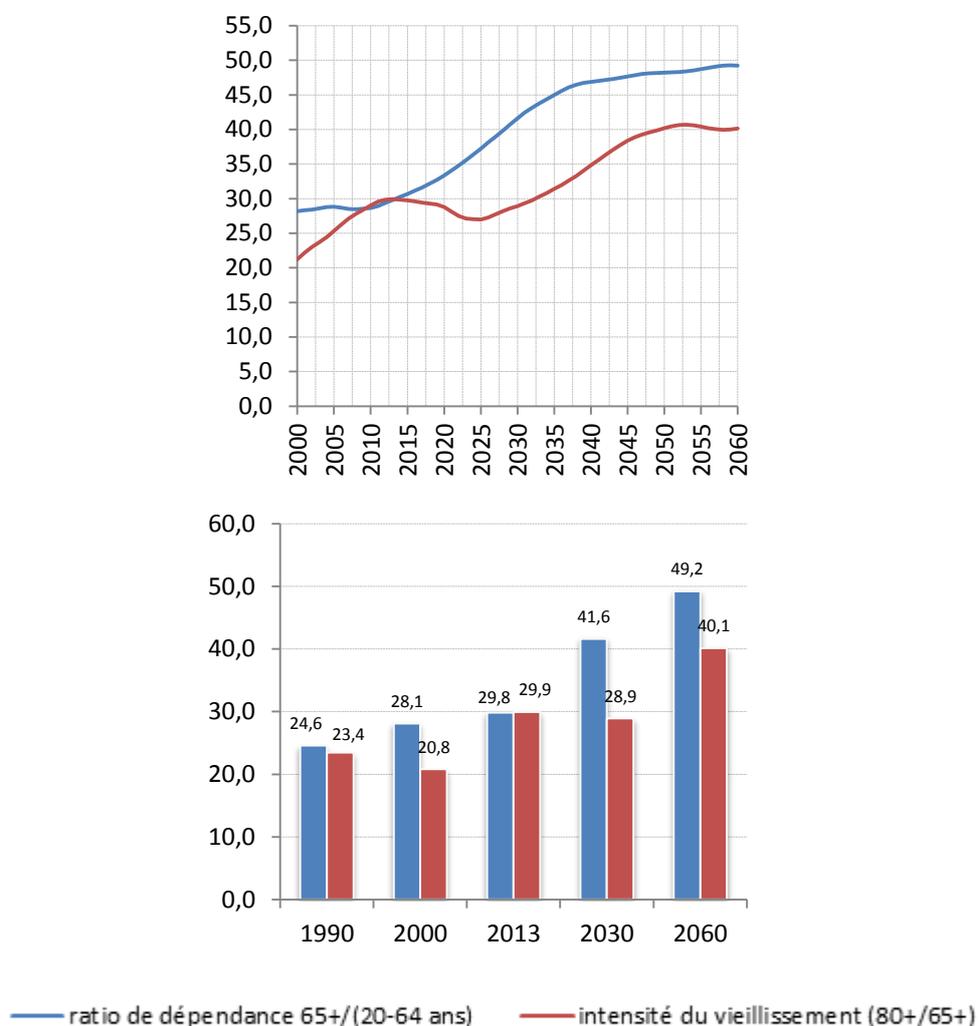
Source : AWG, European Commission, "The 2012 Aging Report", p. 300.

## 4. Un pensionné pour deux travailleurs en 2060

**Alors qu'il y avait quatre personnes en âge de travailler par personne âgée en 1990, il n'y en aura plus que deux en 2060.**

Le vieillissement de la population n'est pas sans conséquence sur les équilibres socioéconomiques et le financement de la sécurité sociale. L'écart entre le nombre de personnes de plus de 65 ans et le nombre de personnes en âge de travailler devrait fortement se réduire, comme l'illustre l'évolution du ratio de dépendance des personnes âgées (**Figure 12**). Ce ratio passerait ainsi de 24,6% en 1990 à 49,2% en 2060. En d'autres termes, alors qu'il y avait quatre personnes en âge de travailler par personne âgée en 1990, il n'y en aura plus que deux en 2060.

**Figure 12 - Ratio de dépendance et intensité du vieillissement (%)**



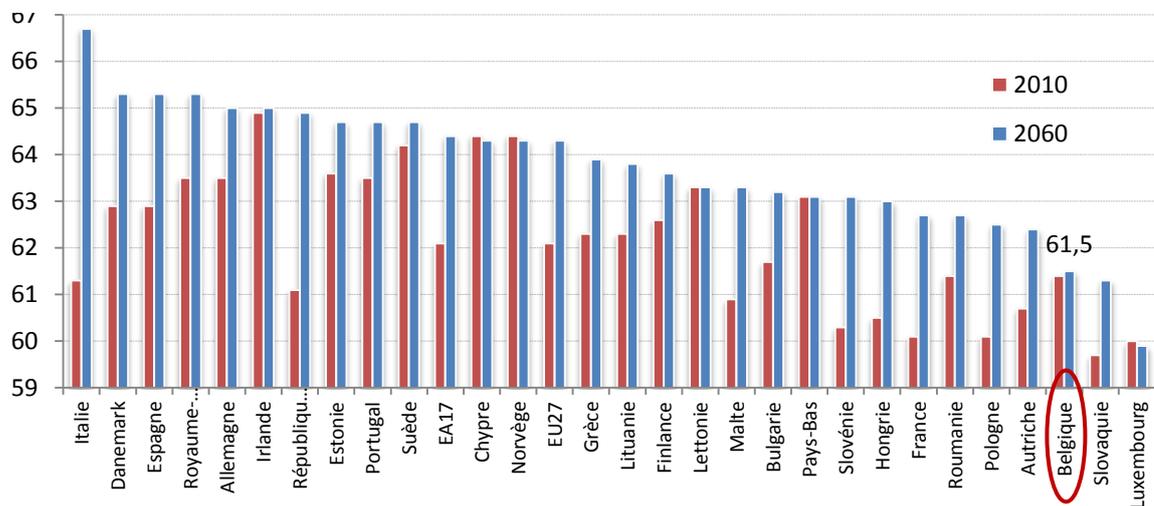
Source : BFP, Comité d'Etude sur le Vieillissement, Données du rapport 2014 et Eurostat (1990).

Le ratio de dépendance est d'autant plus préoccupant qu'en 2013, le taux d'emploi en Belgique ne s'élève qu'à 65,3%, 60,9% en Wallonie et 49,9% à Bruxelles (SPF Economie, 2014) et que l'âge de départ effectif à la retraite est estimé à 61 ans, soit quatre ans de moins que l'âge légal.

**Le défi est d'autant plus important que le taux d'emploi en Belgique ne s'élève qu'à 65,3% et que l'âge de départ effectif à la retraite est inférieur à 65 ans.**

Pour établir des projections en matière de coût budgétaire du vieillissement, l'AWG établit des hypothèses de départ effectif à la retraite, sur base de la législation en vigueur dans chaque pays européen. L'âge de départ en Belgique reste faible par rapport à la moyenne européenne, et l'AWG estime que cet écart sera amené à s'élargir à l'horizon 2060 si aucune réforme nouvelle n'est entreprise<sup>9</sup>.

**Figure 13 - Hypothèses d'âge de départ effectif à la retraite. Age estimé pour les projections de la Commission européenne**



Source : AWG, European Commission, "The 2012 Aging Report", p. 316.

<sup>9</sup> Notons cependant qu'au moment de la projection du dernier scénario, la réforme des retraites de 2012 en Belgique n'avait pas été prise en compte (AGW, 2012). L'âge effectif futur de départ à la retraite, à politique inchangée, est donc vraisemblablement sous-estimé. L'AWG analysera l'impact de la réforme sur l'âge effectif de départ à la retraite dans son prochain rapport prévu pour 2015

## 5. Un nombre croissant de personnes en perte d'autonomie et de liens sociaux

**La plupart des Belges donnent dorénavant priorité à la qualité de vie plutôt qu'à l'allongement en tant que tel de celle-ci**

Parallèlement à l'espérance de vie au sens strict, il importe également de s'intéresser à l'espérance de vie en bonne santé et à la vie sociale des aînés. Cette dimension est d'autant plus fondamentale que le Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE) vient de publier les résultats d'une enquête réalisée auprès de 4.500 personnes concernant leurs préoccupations en matière de santé. La plupart des Belges donnent dorénavant priorité à la qualité de vie plutôt qu'à l'allongement en tant que tel de celle-ci. Aujourd'hui, les citoyens souhaitent que plus de traitements soient remboursés en vue d'améliorer les conditions d'existence et réduire la douleur, et non pour repousser un peu plus le décès des personnes<sup>10</sup>.

La projection à l'horizon 2060 du ratio d'intensité du vieillissement (**figure 12**) a mis en lumière que la part des seniors âgés de 85 ans et plus va croître de manière exponentielle au sein de la population âgée de 65 ans et plus. Or, c'est en général entre 80 et 90 ans que de sérieux problèmes de santé, mais aussi de solitude apparaissent. L'isolement s'explique notamment par le décès du conjoint, de membres de la famille et d'amis ou encore par la perte d'autonomie qui se traduit par une dégradation de la mobilité des aînés, et qui peut parfois malheureusement causer une diminution de la fréquence des visites des proches. Dès lors, dans quelle mesure l'allongement de la vie se traduit-il par des années d'autonomie supplémentaires et d'activités sociales, ou au contraire, d'incapacité, d'isolement et de solitude ?

Bien qu'il n'existe pas de projection pour les années futures, Eurostat évalue l'espérance de vie en bonne santé depuis une dizaine d'années. « *Cet indicateur statistique est calculé séparément pour les hommes et pour les femmes, à la naissance et à l'âge de 65 ans. Il se fonde, pour chaque âge, sur la prévalence des individus en bonne et en mauvaise santé et sur les informations connues sur la mortalité à cet âge. Un individu est dit «en bonne santé» lorsqu'il ne souffre ni de limitation fonctionnelle ni d'incapacité.* »<sup>11</sup>

Nous avons comparé l'espérance de vie et l'espérance de vie en bonne santé de la Belgique par rapport à trois Etats voisins importants : l'Allemagne, la France et les Pays-Bas.

---

<sup>10</sup> KCE, 2014 : [http://kce.fgov.be/fr/press-release/le-citoyen-belge-est-d%E2%80%99avis-que-les-nouveaux-traitements-doivent-avant-tout-am%C3%A9liorer-#.VKuRXSuG\\_X4](http://kce.fgov.be/fr/press-release/le-citoyen-belge-est-d%E2%80%99avis-que-les-nouveaux-traitements-doivent-avant-tout-am%C3%A9liorer-#.VKuRXSuG_X4)

<sup>11</sup> Eurostat : [http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics\\_explained/index.php/Glossary:Healthy\\_life\\_years\\_%28HLY%29/fr](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained/index.php/Glossary:Healthy_life_years_%28HLY%29/fr)

**Tableau 2 - Espérance de vie et espérance de vie en bonne santé – Belgique**  
(Source : Eurostat)

	2005	2009	2010	2011	2012	2005-2012
Espérance de vie en bonne santé – femmes	62,3	63,7	62,6	63,6	65,4	<b>+3,1</b>
Espérance de vie – femmes	81,9	82,8	83,0	83,3	83,1	<b>+1,2</b>
<i>Nombre d'années en mauvaise santé/incapacité - femmes</i>	19,6	19,1	20,4	19,7	17,7	<b>-1,9</b>
Espérance de vie en bonne santé – hommes	62,4	63,9	64,0	63,4	64,3	<b>+1,9</b>
Espérance de vie – hommes	76,2	77,3	77,6	78,0	77,8	<b>+1,6</b>
<i>Nombre d'années en mauvaise santé/incapacité - hommes</i>	13,8	13,4	13,6	14,6	13,5	<b>-0,3</b>

En Belgique tout comme en Allemagne, l'espérance de vie en bonne santé s'est accrue entre 2005 et 2012 (indicateur Eurostat), et ce plus rapidement que l'espérance de vie au sens strict. Le nombre d'années en mauvaise santé et/ou incapacité a donc diminué. Poursuivre dans cette voie fait partie des enjeux de l'évolution démographique pour les années à venir, aussi bien pour notre bien-être que pour la soutenabilité de la sécurité sociale. En effet, des personnes qui vivent plus longtemps en bonne santé verront leurs besoins en soins de santé diminuer, ou pourront rester plus longtemps chez elles avant d'éventuellement intégrer une institution de repos. A noter qu'en Belgique, l'amélioration de l'espérance de vie en bonne santé a ces dernières années davantage profité aux femmes.

Aux Pays-Bas et en France, entre 2005 et 2012, l'allongement de la vie semble ne pas s'être traduit par des années supplémentaires en bonne santé. Les femmes néerlandaises sont particulièrement concernées avec un nombre d'années en mauvaise santé et/ou en incapacité qui augmente de 5,9 années sur cette période.

**Tableau 3 - Espérance de vie et espérance de vie en bonne santé – Allemagne  
(Source : Eurostat)**

	2005	2009	2010	2011	2012	2005-2012
Espérance de vie en bonne santé - femmes	54,8	58,1	58,7	58,7	57,9	<b>+3,1</b>
Espérance de vie - femmes	82	82,8	83,0	83,2	83,3	<b>+1,3</b>
<i>Nombre d'années en mauvaise santé/incapacité - femmes</i>	<i>27,0</i>	<i>24,7</i>	<i>24,3</i>	<i>24,5</i>	<i>25,5</i>	<i>-1,8</i>
Espérance de vie en bonne santé - hommes	54,5	57,1	57,9	57,9	57,4	<b>+2,9</b>
Espérance de vie - hommes	76,7	77,8	78,0	78,4	78,6	<b>+1,9</b>
<i>Nombre d'années en mauvaise santé/incapacité - hommes</i>	<i>22,2</i>	<i>20,7</i>	<i>20,1</i>	<i>20,5</i>	<i>21,2</i>	<i>-1,0</i>

**Tableau 4 - Espérance de vie et espérance de vie en bonne santé – France (Source : Eurostat)**

	2005	2009	2010	2011	2012	2005-2012
Espérance de vie en bonne santé - femmes	64,6	63,5	63,4	63,6	63,8	<b>-0,8</b>
Espérance de vie - femmes	83,8	85	85,3	85,7	85,4	<b>+1,6</b>
<i>Nombre d'années en mauvaise santé/incapacité - femmes</i>	<i>19,2</i>	<i>21,5</i>	<i>21,9</i>	<i>22,1</i>	<i>21,6</i>	<i>+2,4</i>
Espérance de vie en bonne santé - hommes	62,3	62,8	61,8	62,7	62,6	<b>+0,3</b>
Espérance de vie - hommes	76,7	78	78,2	78,7	78,7	<b>+2,0</b>
<i>Nombre d'années en mauvaise santé/incapacité - hommes</i>	<i>14,4</i>	<i>15,2</i>	<i>16,4</i>	<i>16,0</i>	<i>16,1</i>	<i>+1,7</i>

**Tableau 5 - Espérance de vie et espérance de vie en bonne santé – PAYS-BAS**  
(Source : Eurostat)

	2005	2009	2010	2011	2012	2005-2012
Espérance de vie en bonne santé - femmes	63,5	60,1	60,2	59	58,9	-4,6
Espérance de vie - femmes	81,7	82,9	83	83,1	83,0	+1,3
<i>Nombre d'années en mauvaise santé/incapacité - femmes</i>	18,2	22,8	22,8	24,1	24,1	+5,9
Espérances de vie en bonne santé - hommes	65,4	61,7	61,3	64	63,5	-1,9
Espérance de vie - hommes	77,2	78,7	78,9	79,4	79,3	+2,1
<i>Nombre d'année en mauvaise santé/incapacité - hommes</i>	11,8	17,0	17,6	15,4	15,8	+4,0

**La période moyenne de la vie durant laquelle les Belges vivent avec des soucis de santé ou une incapacité est plus courte que dans d'autres pays européens**

En fait, les données d'Eurostat montrent que la Belgique enregistre d'excellents résultats en matière d'espérance de vie en bonne santé. La période moyenne de la vie durant laquelle les Belges vivent avec des soucis de santé ou une incapacité est plus courte que dans d'autres pays européens, alors que l'espérance de vie en Belgique reste semblable à celle de ses voisins. Il convient enfin d'observer qu'en France, l'espérance de vie est légèrement plus élevée (1 à 2 ans de plus, selon le sexe), mais le nombre d'années de maladie et d'incapacité y est en moyenne plus long (3 à 4 ans de plus). Toutefois, le défi est de parvenir à maintenir cette performance pour l'avenir.

## CONCLUSION

Dans le cadre de cette publication, nous avons mis en évidence les principales évolutions et perspectives démographiques liées à l'allongement de la vie.

L'espérance de vie à la naissance est passée de 44 ans à 80 ans entre 1880 et 2012 et devrait tendre vers 87 ans à l'horizon 2060. Après une hausse de la fécondité durant les trente glorieuses (le « baby-boom »), le nombre d'enfants par femme en âge de procréer a chuté à partir des années 1970, de sorte que nous devons aujourd'hui faire face à un renversement de la pyramide des âges. Le nombre de personnes âgées d'au moins 65 ans ou 85 ans va respectivement doubler et tripler d'ici 2060

Ce bouleversement démographique pèse déjà sur le budget des pouvoirs publics et son impact devrait se renforcer dans les années à venir. Le vieillissement de la population implique une limitation des recettes fiscales et sociales collectées auprès de la population active, alors qu'il est en même temps fondamental de répondre aux besoins d'un nombre croissant de seniors.

En effet, il est légitime que chaque aîné puisse bénéficier d'un niveau de vie décent, par l'intermédiaire d'un système de pensions soutenable financièrement, mais aussi à travers d'autres dispositifs complémentaires visant à limiter le coût de certains biens et services, comme le logement ou les soins de santé.

Pour rester autonomes le plus longtemps possible, de nombreux aînés ont besoin d'aides et de soins à domicile ainsi que d'un habitat adapté. Le maintien des relations sociales et de la participation des seniors au fonctionnement et au développement de la société peut également être facilité par les pouvoirs publics.

Nous discernons finalement trois pistes vers lesquelles se diriger pour aborder le défi démographique. La première piste est celle qui consiste à privilégier la situation actuelle, sans qu'aucune réforme ne soit entreprise. Cette voie ne nous semble toutefois pas opportune en raison du caractère insoutenable de la situation actuelle, tant sur le plan financier que sur celui du bien-être et de l'isolement des personnes âgées. Par ailleurs, aucune solution innovante n'est apportée, et aucune place n'est laissée à l'initiative privée ou citoyenne pour convertir le défi du vieillissement en opportunité pour l'esprit d'initiative.

La seconde piste consiste à réduire les prestations, les aides et les facilités de carrière au profit d'un système régi par le marché privé. A nouveau, cette voie ne nous paraît pas souhaitable car la réduction des prestations ne pourrait être que brutale, et accentuerait de facto les inégalités. Les classes moyennes ainsi que les catégories sociales déjà précarisées seraient durablement touchées.

Face à ces deux rejets, nous proposons d'introduire une troisième voie que nous appelons celle du développement humain. Celle-ci propose de repenser globalement les besoins actuels et futurs des aînés, de proposer des mesures innovantes, proactives plutôt que réactives, et surtout moins coûteuses, ou encore de soutenir l'initiative privée et citoyenne. Elle suggère de mettre en place les conditions indispensables pour que chaque personne puisse prendre ses responsabilités et participer dans de bonnes conditions au succès des réponses à apporter au défi du vieillissement.

Ne peut-on pas, par exemple, permettre aux seniors de vivre plus longtemps chez eux ? Plutôt que d'imposer unilatéralement aux travailleurs un report du départ à la pension, ne faut-il pas d'abord s'interroger sur les raisons qui sous-tendent le désir de nombreuses personnes de prendre leur retraite de manière anticipée ? N'y a-t-il pas une rupture du lien entre la personne et le travail, qu'il convient de restaurer ? Ne peut-on pas réorganiser les fins de carrière afin de permettre une progressivité du départ à la pension ou prévoir un incitant pour encourager un report volontaire à la pension ?

Les prochains cahiers de cette première série dédiée au thème de l'allongement de la vie approfondiront certains enjeux transversaux ou plus particuliers, comme l'impact budgétaire des perspectives démographiques (Maxime GOELFF), le financement du système des pensions (Noémie MONNART), le maintien à domicile facilité par l'aide et les soins à domicile (Sabine MALRIC-SMITH) ou par le renouvellement des politiques du logement et du territoire (Jeremy DAGNIES), le soutien aux relations sociales et à la participation des aînés à la société (Quentin MARTENS) et enfin les approches adoptées par les Etats européens pour relever le défi démographique (Eugenia BARDARO).

## BIBLIOGRAPHIE

BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN (BFP) ET DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE (DGSIE), *Perspectives de Populations 2007-2060, Planning Paper*, 2008.

BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN (BFP) ET DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE (DGSIE), *Perspectives démographiques 2013-2060 : Population, ménages et quotients de mortalité prospectifs*, avril 2014.

CENTRE FÉDÉRAL D'EXPERTISE DES SOINS DE SANTÉ (KCE), *Comment prendre en compte les préférences des citoyens dans la décision de rembourser un nouveau traitement ?*, Rapport 234, 2014

COMITÉ D'ÉTUDE SUR LE VIEILLISSEMENT (CEV) (2012), *Rapport 2012*, Conseil Supérieur des finances, Bureau Fédéral du Plan, juillet 2012.

COMITÉ D'ÉTUDE SUR LE VIEILLISSEMENT (CEV) (2013), *Rapport 2013*, Conseil Supérieur des finances, Bureau Fédéral du Plan, juillet 2013.

COMITÉ D'ÉTUDE SUR LE VIEILLISSEMENT (CEV) (2014), *Rapport 2014*, Conseil Supérieur des finances, Bureau Fédéral du Plan, juillet 2014.

COMMISSION DE RÉFORME DES PENSIONS 2020-2040, *Un contrat social performant et fiable : Proposition de la Commission de réforme des pensions 2020-2040 pour une réforme structurelle du régime des pensions*, 2014.

INAMI, *Statistiques des soins de santé*, 2012.